



MAIRIE de
GENOUILLE
86250

05.49.87.10.71

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14

présents : 9

votants : 9

Date de la Convocation :

26 Avril 2022

Date affichage de la

Convocation :

26 Avril 2022

OBJET

Délibération n° 20/2022
Validation modification du
DICRIM

**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX, Le 5 Mai à 20 Heures 30 ,
les membres du Conseil Municipal de la Commune de Genouillé se sont
réunis en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Guy
VALETTE, Maire

Etaient présents : Mesdames, Marie-Claire BOLLE, Dany MASSON, Sandra
NIQUET, Christelle DELAGE, Messieurs BRETON Marc, CLEMENT Julien,
LUQUIAU Christophe, MORIN Jacques, VALETTE Jean-Guy.

Absents excusés : Philippe CHAUVEAU, Patrice GIRAUD, Patrice
TEXERAUD, Loïc GAUDIN;

Absent : Florian MORISSET

Secrétaire de séance : Julien CLEMENT

Vu les articles L 125-2 et L 125-5 L 563-3 et R 125-9 à R 125-27 du Code
de l'Environnement qui précisent le droit à l'information de chaque
citoyen sur les risques majeurs, les mesures de sauvegarde pour s'en
protéger et définissent le contenu et la forme de cette information,
Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la mise à jour du
DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)
qui avait été adopté par délibération n°19 du 26 mai 2016. Ce document
a pour but d'informer les habitants sur les risques naturels et
technologiques qui concernent la Commune, sur les mesures de
prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre ainsi que sur
les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque. Cette modification
du DICRIM a pour but de mettre à jour les liens internet et prendre en
compte la modification des dispositions du plan de distribution des
comprimés d'iode à la population, suite à la diffusion de l'arrêté
préfectoral du 4 octobre 2017. Il vise également à indiquer les consignes
de sécurité individuelles à respecter.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir pris connaissance et entendu les explications du Maire
et en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité d'adopter la mise à jour du D.I.C.R.I.M.,
DE CONFIER le soin au Maire de prendre toutes les mesures utiles
pour informer la population sur les risques majeurs présents sur le
territoire communal.

PRECISE que ce document sera mis en consultation à la mairie et sera
mis en ligne sur le site internet de la commune

Fait et délibéré en mairie les jours mois et an que ci-dessus
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme,
A Genouillé, le 6 Mai 2022
Le Maire, Jean-Guy VALETTE

AR Prefecture

086-218601045-20220505-020_2022-DE
Reçu le 10/05/2022
Publié le 10/05/2022